

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

14 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

14 février 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 19 FÉVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme DESBOIS donne procuration à Mme Martine COUET
Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU
Mme GUYON donne procuration à M. Jérôme BELFORT
M. JOUSSE donne procuration à M. Fabien LECERF
Mme EL KRIMI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Avancement de grades du personnel communal et taux des promouvables

Délibération DE03-19022024

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement 2024 des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 0%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 21 février 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

